

Certification Eurovent : transparence pour le client

La certification Eurovent est une initiative volontaire de l'industrie dont l'objectif est de permettre aux bureaux d'études, aux fournisseurs et au client final de bien choisir leurs équipements. Les exigences des fabricants, à savoir la puissance, la consommation d'énergie et le niveau sonore sont correctement évalués conformément aux normes EN pour garantir que les valeurs indiquées sont réellement représentatives et pour éviter les mauvaises surprises au client. Qu'est-ce qu'Eurovent, quelles sont les démarches à suivre pour obtenir la certification et quelle en est sa fiabilité ? Cet article fournit les réponses à ces questions, mais également des informations sur cette association qui, bien que restant en retrait, représente un réel avantage pour l'industrie de la climatisation et de la réfrigération.

Eurovent/Cecomaf

La société Eurovent Certification est une filiale d'Eurovent/Cecomaf, fédération européenne de l'industrie HVACR basée à Bruxelles. Près de 1000 constructeurs de 11 pays différents sont représentés par 15 associations nationales. La principale activité de cette organisation à but non lucratif est de représenter les intérêts de l'industrie HVACR européenne par des groupes de travail européens et internationaux. Son objectif est de défendre les intérêts essentiels de l'industrie HVACR, tels que l'environnement, l'efficacité énergétique, les réfrigérants alternatifs et la certification de la performance. En pratique, cela comprend la participation à l'élaboration des normes européennes et internationales, la publication des guides/documentations techniques et les programmes de certification de la société Eurovent Certification.

Concurrence saine

La société Eurovent Certification a été fondée en 1993. Elle est dirigée par Jacques Benoist, son directeur, et Sule Becirspahic, son directeur technique, tous les deux avec une longue expérience dans l'industrie du froid. L'objectif des programmes de certification Eurovent, véritable référence aujourd'hui pour l'industrie de la climatisation et de la réfrigération, est d'obtenir la confiance du client en assurant une concurrence saine de tous les constructeurs tout en fournissant des données de performance précises et justes. Les bureaux d'études, les fournisseurs et le client final peuvent ainsi compter sur la fiabilité de la documentation, le processus de sélection est simplifié et une très haute qualité est assurée. La participation au programme de certification Eurovent se fait entièrement sur la base du volontariat. Toutes les sociétés (actuellement plus de 180 constructeurs de 23 pays différents) sont répertoriées dans un annuaire détaillé mis à jour en permanence et disponible sous format papier, sur CD et sur Internet.

Des règles exigeantes

Les procédures de certification Eurovent se fondent sur des règles très précises. Les participants doivent soumettre les caractéristiques techniques de leurs machines, telles que les diagrammes des flux thermiques, les données de puissance et les propriétés de conception à la société Eurovent Certification. Ces caractéristiques sont alors examinées et évaluées par un laboratoire indépendant, tel que le TÜV. Si les résultats des tests correspondent aux caractéristiques techniques présentées, la gamme de produits reçoit l'accréditation Eurovent. Une réévaluation annuelle permet de garantir la fiabilité des performances certifiées. Si les résultats des tests ne correspondent pas

aux valeurs publiées, le constructeur doit corriger sa documentation des produits en conséquence ou se retirer du programme de certification.

« Certify All » : Tout ou rien

Bien que ces principes de certification s'appliquent à toutes les gammes de produit, le programme concernant les échangeurs de chaleur est encore plus exigeant :

Le programme intitulé « Certify All » stipule que lorsqu'un constructeur décide de faire certifier ses évaporateurs à détente directe, il est tenu de soumettre également à la certification toutes les autres gammes de produit de la catégorie « échangeurs de chaleur », à savoir les condenseurs, les aéroréfrigérants et les refroidisseurs de liquide. Toutes les gammes doivent obtenir la certification dans les 18 mois suivants celle de la première gamme de produit ; à défaut, la certification est annulée. Dans tous les cas, la puissance, l'efficacité énergétique et le niveau sonore sont testés conformément aux normes européennes et internationales, telles que l'EN 328, EN 327, EN 1048 et EN 13487.

Cette procédure exigeante permet d'éviter que les constructeurs ne soumettent à la certification qu'une seule gamme de produit « de vitrine », et de cette façon, évite les mauvaises surprises pour le client qui pense automatiquement, à tort, que toutes les autres gammes sont conformes aux critères Eurovent.

Label énergétique

Une autre initiative volontaire *et* entièrement nouvelle prise par les constructeurs d'échangeurs de chaleur qui adhèrent au programme de certification Eurovent est l'adoption d'un label énergétique, déjà utilisé dans la classification des climatiseurs conformément à la directive européenne 92/75/CEE. Ce label énergétique regroupe plusieurs classes d'énergie allant de A à D, où A représente l'efficacité énergétique la plus élevée et D la plus faible. Alors que cette classification est obligatoire pour les climatiseurs, il s'agit d'une initiative volontaire pour les échangeurs de chaleur et constitue une avancée par rapport aux réglementations obligatoires existantes.

Des clients satisfaits

Il ne fait aucun doute que les programmes de certification Eurovent constituent un réel avantage pour tous les acteurs de la chaîne du froid. Les concurrents travaillent ensemble pour fournir des caractéristiques testées par des laboratoires indépendants et entièrement fiables pour tous les types d'équipement de conditionnement d'air et de réfrigération. Les clients peuvent ainsi prévoir exactement leurs coûts d'énergie et n'ont pas la mauvaise surprise d'avoir des consommations d'électricité extrêmement élevées. Par ailleurs, dans la mesure où tous les composants sont correctement évalués, la certification a un impact positif sur l'ensemble des coûts d'exploitation qui sont souvent supérieurs au coût d'investissement initial. Les équipements fonctionnent donc conformément à leurs spécifications sans interruptions fréquentes pour entretien et réparations... et le client obtient exactement ce qu'il attendait !

A propos d'Eurovent

Création :

1993 à Bruxelles.

Objectif

Programme volontaire de certification par des tests indépendants sur les performances des équipements de conditionnement d'air et de réfrigération conformément aux normes européennes et internationales. L'objectif est d'obtenir la confiance du client en assurant une concurrence saine de tous les constructeurs tout en fournissant des données de performance justes et précises.

EUROVENT CERTIFICATION SCRL

62, Boulevard de Sébastopol

75003 Paris

Tél. +33 1 49 96 69 80

Fax. +33 1 49 96 45 10

info@eurovent-certification.com

www.eurovent-certification.com

Programmes :

Climatiseurs jusqu'à 12 kW

Climatiseurs de 12 à 45 kW

Climatiseurs de 45 à 100 kW

Climatiseurs pour salles informatiques

Ventilo-convecteurs

Groupes de production d'eau glacée

Evaporateurs

Condenseurs

Aéroréfrigérants

Refroidisseurs de liquide

Tours de refroidissement

Centrales de traitement d'air

Meubles frigorifiques de vente

Batteries à ailettes

Echangeurs à plaques air-air

Août 2004

Contact presse :

Andrea Voigt

AMV Communication

Tél./Fax : +33 3 86 41 19 46

E-mail : a.voigt@amv-communication.com